

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2013 à 19 h 15

Présents : M. TORNIER, M. BENEITO, Mme HENRY, M. GAZZOLA (arrivé à 20 h 20), M. SIBUET, Mme BLANCHIN, M. MIANO, Mme LASSIAZ, M. SILVESTRE, M. CARLETTI.

Absents Excusés: Mme SABAINI, Mme BERTHET, M. REVIAL et Mme PEREZ (donne procuration à M.GAZZOLA)

Secrétaire de séance = M. Philippe SILVESTRE

Le Conseil municipal approuve le précédent compte rendu.

ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATIONS :

1) Dépôt de demande de subvention pour mise en souterrain des réseaux basse tension ERDF – Traversée du chef-lieu :

Monsieur Le Maire présente le projet de mise en souterrain des réseaux de basse tension ERDF, au niveau de la traversée du chef-lieu pour un montant de 22 017.70 euros H.T.

M. le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention présenté pour un montant H.T de 22017.70 euros,
- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDES,
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

2) Résultat de l'appel d'offres (procédure adaptée) de la traversée du village :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la décision de réaliser un aménagement pour sécuriser la traversée du village, composer un paysage d'ensemble du chef-lieu, sécuriser les sorties du chef-lieu, l'accès à l'école et à la maison des associations, créer une liaison entre les bâtiments publics.

Cette opération étant inscrite au budget 2013, l'appel d'offres des travaux de la traversée du village a été fait (19/04/2013 au 14/05/2013 sur la plate-forme e-marchespublics.com et dans les annonces légales de la Vie Nouvelle).

Vingt entreprises ont téléchargés le dossier de consultation des entreprises.

Les entreprises suivantes ont répondu à l'appel d'offres :

- Lot n°1 (Génie civil) : TP MANNO et ELSA Locatelli
- Lot n° 2 (câblage) : PICH'ELEC, BRONNAZ Citéos et SERPOLLET savoie Mont Blanc

Les propositions ont été examinées lors de la réunion de la commission communale d'appel d'offres, le 17 mai 2013 à 18 heures en mairie.

Le 24 mai 2013 à 19 heures en mairie, après la vérification des offres par le maître d'œuvre (ETI), la commission communale a laissé la décision finale aux membres du Conseil municipal concernant le choix de la solution et de l'option pour le lot n°1 ; par contre, pour le lot n°2, elle choisit PICH'ELEC pour un montant de 22 952.08 euros T.T.C.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de prendre la solution 2 + option 4 (LOT 1) pour un montant TTC de 502 236.16 euros pour l'entreprise TP MANNO,
- **VALIDE** la décision de la commission pour le LOT 2 pour un montant TTC de 22 952.08 euros pour l'entreprise PICH'ELEC.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement, et toutes les pièces nécessaires.

3) Résultat de la consultation pour la numérisation des registres d'Etat-civil :

- SEDI = 1 313.15 euros ou 1 568.49 euros H.T
- Archives multimédia = 1 040 euros H.T
- NUMERIZE.com = 1873.40 euros H.T

Monsieur Le Maire souhaite que l'Adjointe à l'Etat-civil examine les offres. Au regard des différences de tarif, il convient de retenir l'offre qui apparaîtra la plus pertinente d'un point de vue technique.

4) Modification budgétaire :

Monsieur Le Maire présente la modification nécessaire aux règlements de factures :

- Inscription de 1 500 € à l'article 2313 en dépenses et 1 500 € à l'article 1322 en recettes pour clôturer l'opération « *Rénovation Mairie* » (en investissement) ;
- d'augmenter la somme pour les travaux en régie réalisés par les agents communaux, à l'article 722 en recettes pour un montant de 20 000 euros (en fonctionnement)

5) Baux communaux :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le BAIL de location des terrains communaux, prévu pour 9 ans, est arrivé à expiration.

Il donne lecture de l'arrêté préfectoral DDT/SPADR n° 2012-761 fixant l'indice de fermage et les valeurs locatives des terres; et d'un contrat type de baux communaux.

Il sollicite l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** conformément à la Loi, de reconduire les baux communaux (2014/2022) ;
- **DECIDE** de fixer les prix de la location suivant l'arrêté préfectoral en vigueur,
- **ACCEPTE** les termes du contrat type,
- **AUTORISE** le Maire à signer, eu nom de la Commune, les nouveaux baux avec les preneurs.

-
NB : les corrections demandées par les preneurs seront prises en compte lors de la rédaction des nouveaux baux.

6) Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie : nouvelle répartition de délégués

Monsieur le Maire informe que la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales (dit loi RCT), instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire et que le conseil municipal doit se prononcer sur cette nouvelle répartition.

La méthode de répartition des sièges est fixée selon l'article L 5211-6-1 du CGT, plusieurs possibilités sont offertes :

- A défaut d'accord entre les communes membres, le nombre de sièges est imposé par la loi, pour la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, il est de 22 délégués. Toute commune a obligatoirement un siège. La répartition se fait à la proportionnelle et à la plus forte moyenne.
- 10 % de sièges supplémentaires peuvent être octroyés à la majorité qualifiée.
- 25 % de sièges supplémentaires avec accord à la majorité qualifiée des communes membres. Dans ce dernier cas, il est précisé que chaque commune devra disposer au minima d'un siège, aucune commune ne pourra disposer de plus de 50 % des sièges, la répartition devra tenir compte de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** de retenir la dernière proposition de répartition, soit 27 délégués pour la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie et 2 délégués pour la commune de Tournon.

7) Convention de passage avec la famille Guebey : en annexe

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention de passage avec la famille Guebey aux membres du Conseil Municipal.

Il sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** les termes de la convention avec la famille GUEBEY (en annexe),
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

CONVENTION

Entre

- La commune de TOURNON représentée par Monsieur Xavier TORNIER, agissant ès qualités en vertu de la délibération n°18/2013 en date du 24 mai 2013

d'une part,

et

Madame GUEBEY Marinette, domiciliée à Tournon(Savoie)

Madame CHALLON Michèle, domiciliée à Saint Martin de Belleville (Savoie)
Madame GARDET Anne-Marie, domiciliée à Verrens-arvey (Savoie)
Madame MARTIN Christine, domiciliée à Albertville (Savoie)
Madame MARTIN Sylvie, domiciliée à Gilly sur Isère (Savoie)
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 -Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'autoriser l'accès par le portail existant à la parcelle sise sur la commune de Tournon cadastrées A 1349 appartenant à

Madame GUEBEY Marinette (en indivision)
Madame CHALLON Michèle,
Madame GARDET Anne-Marie,
Madame MARTIN Christine,
Madame MARTIN Sylvie,

pour effectuer l'entretien et la réparation du bâtiment communal limitrophe, ce dans le cadre d'une servitude de tour d'échelle, pour le bâtiment existant, préau de l'école. (*Voir plan joint*).

Article 2 -Engagements et obligations des contractants

- Engagements et obligations de la commune de Tournon

La commune s'engage à informer les propriétaires avant intervention, sauf caractère d'urgence, pour chaque type de travaux éventuels, il sera défini conjointement avec les propriétaires et les ayants droits, la marge d'empiètement et le temps des travaux.

Les terrains seront remis en état conformément à la situation initiale.

- Engagements et obligations de Mesdames et les ayants droits

Madame GUEBEY Marinette,(en indivision)
Madame CHALLON Michèle,
Madame GARDET Anne-Marie,
Madame MARTIN Christine,
Madame MARTIN Sylvie, conservent la pleine propriété du terrain.

Après avoir pris connaissance du plan du bâtiment communal limitrophe à la parcelle dont ils sont propriétaires, désignée ci-dessus, elles reconnaissent à la commune de Tournon l'autorisation d'intervenir sur le bâtiment communal.

Elles s'engagent :

- en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de la parcelle considérée, à indiquer au nouvel ayant droit la servitude dont elle est grevée par la convention.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention portant création de cette servitude de tour d'échelle sera valable pendant toute la durée d'utilisation du bâtiment communal ou jusqu'à sa destruction par la commune de Tournon, les propriétaires et leurs ayants droits étant informés de l'arrivée du terme.

Article 4 -Règlement des litiges

En cas de litige, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

Article 5 -Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente et de ses suites, les parties font élection de domicile en leurs domiciles aux adresses mentionnées en tête de la présente.

8) Commission d'Appel d'offres = composition :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°48/2011 du 18 novembre 2011 concernant le remplacement de Monsieur Marcel MOLLARD (décédé) au sein de la commission communale d'appel d'offres.

Il précise qu'il manque un suppléant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** Monsieur SIBUET Michel comme suppléant de M. GAZZOLA Yves.

Nouvelle composition :

TITULAIRES		SUPPLEANTS
M. Le Maire		
M. GAZZOLA	Yves	M. SIBUET Michel
Mme SABAINI	Marie-Josèphe	Mme BLANCHIN Annie
M. SILVESTRE	Philippe	M. MIANO Gaël

- **TRAVAUX**

- Lotissement les lupins : Emplacement des poubelles et circuit de passage de camion de ramassage validés par la communauté de communes.
- Voirie communale 2013 :

Consultation pour la réfection des voiries en cours .

- Hangar Communal et cheminement :

La commission travaux doit étudier la mise en place d'un chariot de transport des tables avec des grosses roues pour faciliter les manœuvres.

- Chauffage de la Maison des Associations

Pré-Consultation en cours pour la réfection du système de pilotage à distance (mairie ou autre PC).

Préparer une consultation pour un plafond rayonnant dans la grande salle avec une puissance suffisante pour une montée en température rapide.

Revoir la gestion globale de zones fortement consommatrices en optimisant leur utilisation.

- Eclairage public : extension de l'expérience (Bornery, Les Ilettes, Route des Vignes, chemin du cimetière, Nant potin)

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Concours départemental des villes, villages et maisons fleuries 2013
- Festival Celtique le 6 juillet 2013

Séance levée à 23 heures

Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,

Fixe la prochaine réunion au 1^{er} juillet 2013 à 19 heures